

40^{ème} Tir du Nord Vaudois 2015



**PISTOLET
Carabiniers**
Yverdon-les-bains

Stand de Floreyres à Yverdon

Samedi 15 août 2015	14h00 – 16h00
Mardi 1er septembre 2015	17h30 – 19h30
Mardi 15 septembre	17h30 – 19h30

Organisation :	Société de tir Pistolet-Carabiniers d'Yverdon-les-Bains.
Responsable :	Steiner Philippe, Ch des Secrétaires 19 1442 Montagny-près-Yverdon Tél. 024 426 67 37 / 079 248 47 76 E-mail philippe.steiner.74@gmail.com

Cible « Groupe »

Distance: 50 mètres,

Armes: Cat. B PPA Pistolet à percussion annulaire
Cat. C PO Pistolet d'ordonnance

Champs des points: Cible P-10, 100 cm

Programme: 10 coups coup par coup

Nombres de tireurs: 5 tireurs par groupe. Les tireurs individuels sont les bienvenus.

Finance: CHF 15.- par tireur, sans munition.

Cartes-couronnes :

	Elite	J + V	JJ + SV
Cat. B	88 pts.	86 pts.	85 pts.
Cat. C	85 pts.	83 pts.	82 pts.

Classement : A l'addition des 4 meilleurs résultats du groupe, appui par le cinquième résultat du groupe, puis par les meilleurs coups de tout le groupe.
Challenge « Tir du Nord Vaudois » au 1^{er} groupe du « Giron ».

Cible « Répartition Floreyres »

Champ des points Cible P-10, 100 cm

Programme 5 coups en 60 secondes, dès le commandement « Start »

Finance CHF 10.- par tireur, sans munition

Répartition immédiate :

		Cat.B	Cat.C
En CHF	50 pts.	40.-	45.-
	49 pts.	30.-	35.-
	48 pts.	25.-	30.-
	47 pts.	20.-	25.-
	46 pts.	15.-	20.-
45 pts.	10.-	15.-	
JJ + J + V + SV	44 pts.	10.-	10.-

Cible « 40ème »

Cible surprise en l'honneur du 40^{ème} Tir du Nord Vaudois

Informations complémentaires

Armes : Le tireur supporte les dérangements de son arme à l'exception des défauts de matériel

Munition : Non comprise dans le prix des passes. Les tireurs apportent leur munition. Achat possible au bureau.

Participation : Tous les tireurs membres d'une société affiliée à la FST. Chaque section peut inscrire plusieurs groupes. Les tireurs individuels sont les bienvenus.

Répartition : Le paiement de la cible répartition ne pourra en aucun cas être réclamé après la clôture du tir.

Assurance : Les tireurs ont assurés pendant la durée du tir auprès d' « USS-Assurances ». Ils renoncent par avance à toute prétention d'indemnités.

Inscription : Jusqu'au 11 août 2015 sur formules « ad hoc » à renvoyer au responsable des tirs (voir page de couverture) ou au stand le jour du tir.

Rangeurs : Aucun. L'ordre des tireurs est déterminé par le retrait des feuilles de stand au bureau.

Dispositions finales : Pour tout ce qui concerne le tir, le règlement de la FST est applicable. Le palmarès sera envoyé à chaque société.

Situation du stand : Stand de tir de Floreyres, sortie d'Yverdon, route Yverdon-Moudon.

Le président

Le responsable des tirs

Yvan Robert

Philippe Steiner